



Kanton Bern
Canton de Berne

Gleichstellung von Frau und Mann
Egalité entre la femme et l'homme

Commission de l'égalité du canton de Berne (COEG)

Postgasse 68
Case postale
3000 Berne 8
+41 31 633 75 77
fkgleichstellungsfragen@be.ch
www.be.ch/egalite

Commission du canton de Berne

Rapport annuel 2024 de la Commission de l'égalité du canton de Berne (COEG)

1. Introduction

La Commission de l'égalité du canton de Berne (COEG) s'engage pour que les femmes et les hommes dans le canton de Berne puissent mener leur vie de manière autonome, responsable et indépendante sur le plan matériel. Cela n'est possible que si les conditions sociétales, politiques et économiques sont données pour que chacune et chacun puisse organiser sa vie selon les mêmes droits.

Pour atteindre ces objectifs, la COEG collabore étroitement avec les organisations représentées en son sein, qui se mobilisent pour l'égalité de fait entre les femmes et les hommes, que ce soit avec le Verband bernischer Landfrauenvereine (VBL, faïtière des associations bernoises de femmes rurales), les Business & Professional Women (BPW) ou la FrauenzentraleBE (centre de consultation pour femmes). La COEG comprend également des représentantes et des représentants de partenaires sociaux, d'organisations masculines et de jeunesse ainsi que de diverses organisations spécialisées.

Le Conseil-exécutif a inscrit des priorités en matière d'égalité dans le programme gouvernemental de législature 2022-2025, qui servent également de fil conducteur à la Commission. Ensemble, nous nous mobilisons pour des modèles d'organisation du travail favorables aux familles et une répartition plus équilibrée entre activité professionnelle rémunérée et tâches familiales non rémunérées. Ces efforts permettent de réduire le risque de pauvreté et de mieux tirer parti de la main-d'œuvre qui n'est pas active sur le marché du travail. La politique de l'égalité est une chance pour le canton de Berne.

2. Membres pour la période 2024-2027

Le 6 décembre 2023, le Conseil-exécutif a nommé les membres de la Commission de l'égalité (COEG) pour la période 2024-2027. La séance constitutive a eu lieu en janvier 2024.

La commission réunit 21 membres ainsi que la cheffe du Bureau de l'égalité entre la femme et l'homme du canton de Berne, Barbara Ruf, qui dispose d'une voix consultative. Le comité directeur de la COEG est composé de Regula Rytz (présidence), Julia Kalenberg (vice-présidente, responsable du groupe en réseau Économie), Hansjürg Sieber (vice-président, responsable du groupe en réseau Formation), Yvonne Zimmermann (responsable du groupe en réseau Société) et Barbara Ruf. Le secrétariat est assuré par Anne-Catherine Prod'hom du Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme (BEFH).

Pour davantage d'informations sur les membres de la COEG, veuillez consulter le site de la commission : [Commission de l'égalité](#).

3. Programme en dix points et objectifs stratégiques

La Commission de l'égalité est une commission extraparlamentaire permanente. Instituée par le Conseil-exécutif, elle s'engage pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans le canton de Berne. Elle conseille le Conseil-exécutif sur les questions ayant trait à l'égalité et apporte son soutien au Bureau de l'égalité entre la femme et l'homme (BEFH). Elle rédige par ailleurs des prises de positions sur les thématiques liées à l'égalité (voir point 5 ci-après) et met en contact des organisations qui s'engagent pour l'égalité. Le travail de la COEG s'appuie sur le programme en dix points pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Publié sur le site de la COEG, ce document est mis à jour tous les quatre ans par celle-ci. La dernière mise à jour remonte à 2023.

La Commission se fonde sur la Constitution cantonale ainsi que sur le programme gouvernemental de législature 2022-2025. Sur la base du programme en dix points, la COEG définit chaque année ou tous

les deux ans une thématique prioritaire pertinente pour le canton de Berne, qu'elle traite ensuite de manière approfondie. À cette fin, elle consulte des spécialistes internes (membres de la commission) ou externes (invitées et invités). L'objectif de ce travail consiste à élaborer des recommandations fondées sur des preuves scientifiques afin de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans le canton de Berne. En 2024, la COEG a traité les thèmes prioritaires « IA et numérisation » (*KI und Digitalisierung*, 2023/2024) et « Conciliation entre activité rémunérée et travail de care, deuxième édition » (*Vereinbarkeit von Erwerbsarbeit und Care-Arbeit 'reloaded'*, 2024/2025).

Vous trouverez davantage d'informations sur le programme en dix points sur le site de la COEG : [Commission de l'égalité](#).

4. Séances

En 2024, les membres de la commission se sont réunis en séance plénière le 25 janvier, le 19 mars, le 20 juin, le 9 septembre et le 18 novembre, soit cinq fois au total. Le Comité directeur s'est réuni à l'issue de chaque séance plénière. Le groupe en réseau Formation s'est quant à lui réuni à deux reprises en 2024, le 19 juin et le 31 octobre. Les groupes en réseau Société et Économie se sont chacun réunis plusieurs fois en ligne.

La première séance plénière, celle du 25 janvier, était consacrée à la constitution de la commission et de ses organes pour la période 2024-2027. Les quatre autres séances plénières étaient consacrées à l'examen approfondi des thèmes prioritaires de la COEG et à l'échange entre les membres.

Lors de ses séances plénières, la COEG a invité les personnes suivantes pour une présentation suivie d'un échange entre spécialistes :

- Le 20 juin, Sabrina Ghielmini, suppléante de la cheffe d'office du Bureau de l'égalité du canton de Berne, a parlé de la numérisation non sexiste dans le canton de Berne et le 18 novembre, elle a présenté l'état d'avancement du projet du canton de Berne consacré au travail de care, à la lutte contre la précarité et à la sécurité sociale.
- Le 20 juin, Catherine Schuppisser, suppléante du responsable du Secrétariat à l'administration numérique, est aussi intervenue sur la numérisation non sexiste dans le canton de Berne.
- Le 9 septembre, Philippe Häni, conseiller en paternité au Centre de puériculture Canton de Berne, et Thomas Neumeyer, de l'association männer.ch (Faïtière des organisations suisses d'hommes et de pères), se sont exprimés sur le rôle des pères et sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.
- Le 18 novembre, Miriam Kull, responsable du domaine Offres extrascolaires de l'INC, a présenté la situation des écoles à journée continue dans le canton de Berne.
- Le 18 novembre, Christa Kolden, conseillère communale de Moosseedorf, et Franziska Frauchiger, co-responsable de l'école à journée continue et responsable de l'accueil extrafamilial à Moosseedorf, ont présenté l'offre de cette commune en la matière.

5. Affaires traitées

En 2024, la COEG a participé aux procédures de consultation suivantes :

- Procédure de consultation relative à la modification de l'ordonnance concernant l'accord intercantonal sur les marchés publics (OIAMP) instaurant des contrôles de l'égalité salariale, FIN, 31 mai 2024
- Procédure de consultation relative à la révision complète de la loi sur l'aide sociale (LASoc), DSSI, 18 octobre 2024

- Procédure de consultation relative à la révision 2027 de la loi sur les impôts (LI), 20 décembre 2024
- Procédure de consultation relative à la loi sur l'encouragement de l'innovation (LEI), DEEE, 2 août 2024

Le 9 septembre 2024, la COEG a fait parvenir à Astrid Bärtschi, directrice des finances, et à Christoph Auer, chancelier d'État, une lettre contenant des recommandations pour le canton de Berne concernant la numérisation non sexiste.

Berne, le 4 février 2025

Au nom de la Commission :

Regula Rytz, présidente

Anne-Catherine Prod'hom, secrétaire